

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données actière personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



43631
Déclaration de Maladie

N° P19- 0026710

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1384

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHAM LICH

Mohamed

Date de naissance : 01-01-51

Adresse :

Tél. : 0602154142

Total des frais engagés : 1016,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Fatima NIABANI KHALIFI
MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE - DIABETOLOGIE
Lot G 237 - Appt 2, Dar Lamane
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél: 05 22 60 66 97

Date de consultation : 29/09/2020

Nom et prénom du malade : KHAM LICH NOURIA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA + Diabète + Palpitations

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 13/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/09/2016	C	15086		Dr Fatima NIBANI <i>MEDECINE GENERALE ECHOGRAPHIE DIABETOLOGIE</i> Lot G 237 - Agt 2, Dar Lamane Hay Mohammed - Casablanca Tél: 05 22 80 66 97

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL WISSAL Projet Bloc 2 N° 18 Hay Mohammadi Casablanca Tél: 05.22.63.66.33	21/09/20	866,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

Dr. NIBANI KHAYAT Fatima

OMNIPRACTICIENNE

Lauréate de la Faculté de Médecine de Casablanca

Diplômée en Echographie Générale et Obstétricale de Faculté René Descartes Paris

Suivi de Grossesse - ECG

Diplômée en Diabétologie de La Faculté de Médecine Montpellier DU de Nutrition et Diététique Médicale Faculté de FES

الدكتورة نباني خياط فاطمة

الطب العام

خريجة كلية الطب الدار البيضاء

حاصلة على دبلوم الشخص بالصدري

جامعة رونى ديكارت بباريس

مراقبة الحمل - تحطيط القلب

حاصلة على دبلوم أمراض السكري

بكالوريوس الطب مونبيلي

دبلوم الحمية الطبية و التغذية

كلية الطب بفاس

Casablanca le : 02/09/1992

LOT: 9042
PER: 01/22
PPV: 145,00 DH

LOT: 9042
PER: 01/22
PPV: 145,00 DH

54,30

54,30

EXP 12/2022
PPV 28.00DH
PPV 28.00DH

201094
05 2024
31.30
LUT EXP PPV
31.30 31.30
31.30 31.30

LOT 181367
EXP 02/2021
PPV 52.80DH

PPV 30.00DH

PHARMACIE AL WISSAL
Projet loc 2 N° 18

Hay Mohammadi Casablanca

05 22 60 66 97

مجموع 251 ج سقة 2، دار الأمان - الحي المحمدي - الدار البيضاء الهاتف: 05 22 60 66 97
Lot. G 237 - App. 2 Dar Lamane Hay Mohammadi - Casablanca - Tél : 05 22 60 66 97

87.4 - x2

Antidiabetique

200 mg

LOT 191279
EXP 07/2022
PPV 87.40 DH

PPV 87.40 DH

12.00 - x3

metformine

1000 mg

200 mg

Dr Fatima NIBANI
MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE - DIABETOLOGIE
Lot G 227 - Appt 2/201 Lamane
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél: 05.22.63.66.07

T: 866,80

PHARMACIE AL WISSAL
Projet Blac 2 N° 18
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05.22.63.66.33

